

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOOS

-----  
SEANCE DU 05 MAI 2025  
-----

CONVOCATION DU 28 AVRIL 2025  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 05 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. GRISEL Bruno,

➤ Présents : M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme HALAVENT Sonia, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

➤ Absents excusés : M. LARQUET Daniel, Mme DE LA FARE Claudine, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, M. CHEVALIER Raphaël, M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise ; M. GRISEL Julien, M. DURIEZ Dominique

➤ Absent : M. LENOBLE Pascal,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

- M. LARQUET Daniel	Pouvoir à	Mme PRIEUR Brigitte
- Mme DE LA FARE Claudine	Pouvoir à	Mme GOODE Virginie
- M. GRISEL Valentin	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
- Mme JAMELIN Magali	Pouvoir à	M. GRISEL Bruno
- M. RIAND Arnaud	Pouvoir à	M. BOURRELLIER Thierry
- Mme DORÉ Lise	Pouvoir à	M. DALBART Florian
- M. GRISEL Julien	Pouvoir à	Mme LION BOUCHER Patricia
- M. DURIEZ Dominique	Pouvoir à	M. DELISLE Grégory

Secrétaire de séance : Mme DEMANGEL Catherine

ORDRE DU JOUR
---------------

- Approbation du procès-verbal de la séance du 01 avril 2025
- Finances- Subventions aux associations et au CCAS
- Marchés publics- Rénovation énergétique de la salle des sports N°1
- Marchés publics- Construction d'une halle ouverte
- Renouvellement du dispositif Ludisports pour l'année 2025/2026
- Décisions
- Informations diverses

Mme DEMANGEL Catherine est désignée par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20H37

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 01 avril 2025

Le procès-verbal est adopté à la majorité (Pour :20, Abstentions :5 Contre : 0. )

Mme REIGNER : « Quand je parle et que je dis « on » pour désigner les membres Ensemble pour Boos, ça se retrouve souvent en elle ou Mme REIGNER. On a l'impression que c'est que moi qui parle et que je parle pas au nom d'un groupe.

M. le Maire : « Le problème c'est qu'en général on met la personne qui parle, c'est la même chose pour la majorité »

Il est proposé de mettre des guillemets.

Mme REIGNER : « Oui il y a moins de transformation. J'ai regardé d'autres PV . »

M. le Maire : « Ils sont tous comme ça à Boos »

Mme REIGNER « Il y a le nom de la personne et le propos rapporté. Alors que lorsque l'on rajoute un verbe et tout ça, il y a forcément une modification, il y a plusieurs endroits comme ça où... »

M. le Maire : « On a toujours fait comme ça y compris pour les membres de la majorité »

Mme REIGNER : « Oui mais ça fait plusieurs fois qu'on fait remarquer ça. »

M. le Maire : « Non c'est la première fois que vous le faites remarquer, ça n'a jamais été remarqué en Conseil, sinon ça aurait été changé »

Mme REIGNER : « Non ça fait plusieurs fois, par exemple : « Mme REIGNER souhaite donner un avis en tant qu'utilisatrice des pistes cyclables », ce n'est pas le propos que j'ai tenu. J'ai dit, ce serait intéressant qu'il y ait des usagers, enfin des cyclistes avertis qui donnent leur avis, enfin je ne sais plus exactement la formulation, mais ce n'est pas que moi et à chaque fois on a l'impression qu'il n'y a que moi qui ai envie de donner mon avis dessus mais ce n'est pas le cas, on est plusieurs »

Monsieur le Maire : « On précisera que c'est pour le groupe Ensemble pour Boos, mais c'est la première fois que la remarque remonte »

Mme REIGNER : « Ce n'est pas la première fois que l'on revient sur les propos qui sont un petit peu déformés, voire beaucoup. »

M. le Maire : « On ne met pas forcément tout non plus, il n'est pas remis dans le PV qu'il a été dit à M. MONNIER qu'il ne faisait pas de vélo, qu'il ne connaissait pas ce que c'était, j'avais demandé à ne pas le remettre. On aurait pu le remettre »

Mme REIGNER : « J'ai dit qu'il y en avait qui en faisait plus que lui. Je n'ai pas dit qu'il n'en faisait pas, qu'il ne savait pas ce que c'était. »

2. FINANCES- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances du jeudi 24 avril 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Mme REIGNER et Mme PRIEUR n'ont pas pris part au vote)

- décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

NOM	MONTANT
CCAS	25 000.00 €

Coopérative scolaire école primaire	1500.00€
Coopérative scolaire école maternelle	1700.00 €
OCCE 76 RASÉD JM DE HEREDIA	200.00 €
Collège Masséot Abaquesne (gymnastique)	300.00 €
Association Boos Badminton	1000.00 €
Basket Mesnil Franqueville Boos	2500.00 € (dont 500 € d'aide exceptionnelle)
EAPE Athlétisme	1000.00 €
Football club de Boos	2500.00 €
Boos Hockey Club	2000.00 € (dont 500 € d'aide exceptionnelle)
Judo club de Boos	1000.00 €
Club de Karaté de Boos	500.00€
AS Pétanque de Boos	300.00 €
Boos Volley loisirs	200.00 €
Entente Tennis du Plateau Est	1000.00 €
Groupe d'animation de Boos	200.00 €
La boésienne	2500.00 €
Association Floresco	100.00 €
Cyclo club Fresne le Plan- Mesnil Raoul Montmain	150.00 €
Ecole des jeunes sapeurs-pompiers	500.00 €
School Boos	7000.00 €
Scouts et Guides de France- Plateau de Boos	200.00 €
Tel est Ton Plateau	200.00 €

- Une subvention est également attribuée au Centre de formation d'apprentis interconsulaire de l'Eure d'un montant de 375 € pour la formation de 5 jeunes de la commune de Boos.

M. le Maire : « La commission finances s'est réunie le 24 avril 2025, a étudié toutes les demandes de subventions et demande que vous les approuviez en l'état. Avez-vous des remarques ou des questions. »

Mme REIGNER : « Je voudrais savoir »

M. MONNIER : Quand vous dites « vous voulez savoir »

Mme REIGNER : Nous voulions savoir si les montants qui sont proposés correspondent aux besoins émis par les associations.

M. le Maire : Dans l'ensemble oui. La plupart des associations ne demande pas vraiment de besoin, ceux qui demandent un besoin, on essaie de les suivre mis à part deux qui en demandent plus, le Tennis et le Basket. Mais là on est à un autre niveau de subvention par rapport aux autres communes car ce sont des clubs inter. Pour la commune de Boos en général, on donne la subvention qui est demandée.

Mme PRIEUR : Elles ne demandent pas expressément, mais elles le reportent automatiquement dans le budget prévisionnel.

Mme REIGNER : Par exemple, s'il y a un budget prévisionnel qui prévoit – 5000 € et que vous donner 2500.00 € de subvention.

Mme PRIEUR : Il faut voir, on demande plus de renseignements sur les dépenses. S'il y a ça c'est qu'il y a une forte augmentation d'un poste de dépenses qu'il n'y a pas eu sur l'année écoulée

M. le Maire : On demande des compléments d'informations.

Mme PRIEUR : Si c'est un achat de matériel, on demande le détail quitte à les aider par une subvention ou par l'achat direct par la mairie du matériel s'il peut servir au collège....Tout dépend de la justification de la dépense.

Mme REIGNER : Un achat de matériel ça va être exceptionnel mais par exemple si c'est une augmentation des salaires.

Mme PRIEUR : Si c'est justifié, s'il y a augmentation, c'est qu'ils engagent d'autres personnes, ça veut dire qu'il y a peut-être plus d'adhérents qui vont arriver donc normalement le montant des cotisations devrait équilibrer un petit peu le budget.

M. le Maire : On reste aussi équitable entre toutes les associations. On ne va pas en augmenter une énormément par rapport aux autres.

Mme PRIEUR : Si c'est justifié, dans le bas du document il y a des lignes qui correspondent à une demande exceptionnelle. Ils exposent leurs projets pour l'année suivante, la saison suivante, et puis ils demandent un montant et là on étudie en fonction du projet qu'ils proposent si on a tous les éléments pour décider de cette subvention exceptionnelle.

Mme REIGNER : La première année, on avait regardé ça en commission sports et associations, ça permettait aussi de savoir un peu quels étaient les besoins. Là on a l'impression que c'est que le côté financier et la vie associative n'est pas prise en compte.

M. le Maire : La commission Finances est capable de regarder le côté associatif.

M. MONNIER : Ils nous mettent leurs projets. On sait lire.

M. le Maire : Avez-vous d'autres remarques sur les montants attribués ? Et des questions ? Pas de remarques ?

### 3. Marchés publics- Rénovation énergétique de la salle des sports N°1

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet portant sur la rénovation énergétique de la halle des sports N°1.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 4°,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25 avril 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés publics suivants :

Lot N°1 : Démolition- Gros œuvre-VRD : Entreprise T2C, 473 Rue des Manets, 76520 FRANQUEVILLE ST PIERRE, pour un montant de 68 012.72 € HT

Lot N°2 : Charpente-Bois : Entreprise R3S, 32 Rue du Chenet, ZA Le Bois du Chenet, 91490 MILLY LA FORET, pour un montant de 121 929.14 € HT

Lot N°3: Couverture- Traitement des Façades- Peinture : SAS MORIN, 290 Rue Albert Santos DUMONT, Parc des activités du Long Buisson, Guichainville- BP 163- 27001 EVREUX Cedex pour un montant de 300 060.80 € HT (avec en co-traitance Seine- Façade).

Lot N°4 : Menuiseries extérieures- Métallerie- Plâtrerie : Menuiserie Delaunay, 28 Rue des Sapins, 76000 ROUEN pour un montant de 391 492.61 € HT

Lot N°5 : Chauffage- Ventilation-Plomberie : Entreprise Entropia, 340 Avenue Robert Hooke, 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour un montant de 280 000.00 € HT

Lot N°6 : Electricité : Entreprise SEDELEC, 6 Place de la Cour au Duc, 76160 DARNETAL, pour un montant de 70 383.65 € HT

Soit un total de 1 231 878.92 € HT.

- Dit que les dépenses sont inscrites au budget communal section d'investissement (Article 2313- OP 07)

M. le Maire : Ce soir nous avons deux marchés publics à approuver, le premier c'est sur la rénovation de la halle des sports. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 avril. Donc ont été choisies les entreprises citées ci-dessus.

Il y avait trois lots où il n'y avait qu'un candidat mais ils étaient dans les clous, donc on les a retenus, s'il y avait eu des problèmes on ne les aurait pas pris. Les trois autres lots ont été étudiés et c'est en fonction des notes qu'ils ont été classés comme ça. Des questions ?

Mme REIGNER : Quels sont les lots où il n'y avait qu'un seul candidat ?

M. le Maire : Le lot charpente bois, l'entreprise R3S de Paris ; Traitements des façades, le lot 3, Morin et le lot 4 Menuiseries extérieures- plâtrerie, Delaunay. Normalement ce sont des lots où il y a du monde, surtout qu'il y a pas mal de gens qui étaient venus retirer le dossier.

Soit un total de 1 231 878.92 € HT, le montant estimé était de 1 300 000 €, donc on a 70 000 € de marge sur ce dossier. Avez-vous des questions ?

Mme PRIEUR : Quand sera le début des travaux ?

M. le Maire : Alors là on attend, car ce soir on approuve le marché, nous allons donc le notifier aux entreprises retenues. On a informé les entreprises non retenues la semaine dernière, ils ont 11 jours pour faire un recours et suite à ça on fera une première réunion de préparation de chantier avec toutes les entreprises l'architecte et l'AMO. Ils ont un mois de préparation de chantier.

M. DELISLE : Donc ce serait vers l'été.

M. le Maire : Le plus gros des travaux on va essayer de les faire pendant l'été pour éviter de bloquer trop la salle. On va pouvoir démarrer sur fin juin je suppose, non à peine. On essaiera de faire surtout tout ce qui est à l'intérieur de la salle sur juillet- août pour éviter de la bloquer en septembre et ce qui pourra être fait en extérieur pourra être fait en septembre. Le planning ne va pas vraiment se suivre, on va adapter le planning aux disponibilités de la salle pour éviter de la bloquer. Moi je vais demander que les lots qui interviennent dans la salle interviennent sur juillet-août, justement pour éviter de bloquer. On sera obligé de la bloquer un peu mais de bloquer le minimum possible après septembre la salle.

Mme PRIEUR : C'était une condition pour répondre, c'est pour cela qu'il n'y a pas eu beaucoup de retour.

Mme DEMANGEL : Au mois d'août beaucoup d'entreprises ferment.

M. le Maire : Je ne voulais pas faire comme Franqueville, fermer la salle pendant un an.

Mme PRIEUR : Non c'est bien.

M. le Maire : Il y aura des coupures, sur des jours ou des week ends. Le week end on essaiera qu'elle soit disponible sauf s'il y a beaucoup de matériel à l'intérieur mais on essaiera qu'elle soit disponible. C'est possible qu'en semaine, il y ait des jours où elle soit bloquée.

Ce n'est pas des grosses interventions longues. Le plus important c'est le renforcement de la charpente et l'isolation du plafond ça va quand même bloquer la salle. Donc il faut que ça soit fait impérativement en juillet août.

M. DELISLE : Il y a un chiffre bien rond, le numéro 5, il dénote un peu par rapport aux autres où il y a des virgules.

M. le Maire : Dans les appels d'offres on a les deux, celui qui va détailler au centime et celui qui va arrondir en dessous. Je crois que sur l'autre appel d'offres il y en a un qui a arrondi aussi. On a toujours plusieurs entreprises qui arrondissent en dessous, ils font le détail et font une offre en dessous. D'autres questions ?

#### 4. Marchés publics- Construction d'une halle ouverte

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une halle sur la place de la salle polyvalente pouvant servir à des manifestations culturelles de plein air et au

marché ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 4°,  
Vu le Code de la Commande publique,  
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 29/04/2025,

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour 20, Contre : 0, Abstentions : 5)

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés publics suivants :

Lot N°1 : VRD Gros œuvre- : Entreprise MBTP, Avenue des 4 Ages, 76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF pour un montant de 125 511.30 € HT dont 6048.90 € pour la variante N°1 (béton désactivé) qui est retenue.

Lot N°2 : Charpente Bois- Bardage Bois : Entreprise GUESNET, 3 Rue de Morsan, 27300 BERNAY, pour un montant de 99 932.10 € HT

Lot N°3: Couverture-Bardage : Entreprise GUESNET 3 Rue de Morsan, 27300 BERNAY pour un montant de 34 598.50 € HT

Lot N°4 : Menuiseries extérieures acier- Rideaux Polycarbonate : Entreprise DESCOURTIS, Parc d'activités La Fringale, Rue de la Forêt, 27100 VAL DE REUIL pour un montant de 37 130.00 € HT

Lot N°5 : Electricité Photovoltaïque- Plomberie : Entreprise SEDELEC, 6 Place de la Cour au Duc, 76160 DARNETAL, pour un montant de 91 427.68€ HT

Soit un total de 388 599.58 € HT.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département à hauteur de 30%.

M. le Maire : Vous n'aviez pas eu le résultat car la CAO a eu lieu entre la convocation et aujourd'hui. Il a été envoyé après la convocation. Les entreprises ci-dessus ont été retenues. Pour le lot 1, la variante portait sur le remplacement de l'enrobé par du béton désactivé autour de la halle comme sur les allées de la place, pour que ce soit le même cheminement. L'estimation était de 487000 €. On a 100 000 € en dessous de l'estimation, qui se sont réparti entre les 4 premiers lots. Par contre le lot électricité avec les panneaux photovoltaïques avait été un peu sous-estimé par le bureau d'études.

Avez-vous des questions ?

M. DELISLE : Le lot N°1 VRD- Gros œuvre, c'est quoi ?

M. le Maire : C'est toutes les fondations, les supports en béton de la halle et tout l'aménagement tout autour plus le sol de la halle.

M. DELISLE : Donc a peu près 150m<sup>2</sup>

M. le Maire : Un peu plus car il y a le tour. Le bureau d'étude qui a fait l'étude de sol a demandé comme c'est du mâchefer en dessous, pour une meilleure tenue, des supports béton beaucoup plus importants que l'on aurait dû mettre. Aujourd'hui tout le monde se couvre.

M. CAILLAUD : En fait il faut confiner le mâchefer pour qu'il n'y ait pas de migration. Le mâchefer peut être utilisé en soutènement pour tout ce qui est voirie à condition que le mâchefer soit complètement confiné.

M. le Maire : Là, ils nous font faire des blocs de béton importants. C'est ce qui fait que le montant est élevé même si on est en dessous de l'estimation. C'est l'entreprise MBTP qui fait la place qui a le mieux répondu. Elle tenait à faire les fondations. Elle doit l'installation de chantier mais comme elle a déjà l'installation de chantier de la place, elle va gagner une installation de chantier. Elle gagne sur le matériel car elle a du matériel sur la place et pour une meilleure coordination d'entreprises, elle a tout fait pour avoir le chantier.

M. CAILLAUD : Est-ce que c'est eux qui ont fait la G2-G3

Il lui ait répondu que non, c'est un bureau d'études indépendant c'est FONDASOL.

M. le Maire : L'entreprise GUESNET, est une entreprise qu'on ne connaît pas, elle est de Bernay, elle a l'air sérieuse, c'est une petite entreprise qui n'a pas beaucoup de frais, c'est pour ça qu'en prix elle était bien placée. DESCOURTIS, j'ai déjà eu l'occasion de les connaître en menuiseries extérieures. SEDELEC pour l'électricité et les panneaux photovoltaïques avait la meilleure offre. Ils étaient 5 à répondre sur ce lot. Les 5 étaient largement au-dessus de l'estimation.

M. THUILLIER : Quelle est la puissance des panneaux installés ?

M. le Maire : Alors là, c'est du technique, ce n'est pas à moi qu'il faut le demander.

M. THUILLIER : Non mais je l'avais déjà demandée il y a un mois.

M. le Maire : C'est dans le dossier, mais je ne l'ai pas relu. A savoir que l'électricité qui sera fournie par les panneaux photovoltaïques sera remise directement sur la salle polyvalente qui elle utilise de l'électricité 24H/24. On met tout sur la salle polyvalente.

M. THUILLIER : Qu'est ce que consomme cette salle ?

M. le Maire : Elle consomme en pic de puissance sur l'année 23Kwh, mais en moyenne on est à 18 kWh. Cela permettra d'économiser puisque la halle ne consommera pas beaucoup d'électricité.

M. THUILLIER : La salle, elle consomme essentiellement le soir.

M. le Maire : Non la salle consomme tout le temps, car il y a de la VMC toute la journée, il y a du monde dans la salle toute la journée, les enfants y sont. Le soir il y a des réunions, des animations. La salle, comme l'école, tous ces bâtiments qui ont des VMC, des systèmes de ventilation et ainsi de suite consomment toute l'année.

M. THUILLIER : Ce n'est pas la VMC qui fait 20kw de puissance.

M. le Maire : Non, c'est le pic qui a été atteint le 31 décembre avec la fête où il y a des fours, des lumières, de la sono.

M. THUILLIER : On a besoin de connaître la puissance des panneaux, pour savoir quelle puissance on met, est-ce qu'il y a un besoin en face qui correspond au moment où il y a du soleil. Ce n'est pas juste pour vous embêter. C'est technique mais j'avais déjà posé la question l'autre fois.

M. le Maire : Si ça a été étudié par le bureau d'études, c'est valable de le faire. Sinon on ne l'aurait pas mis. Là on pouvait relier sur la salle polyvalente. Ce qui permet d'alimenter la salle polyvalente. Le surplus sera revendu.

M. THUILLIER : Donc c'est revente et autoconsommation.

M. le Maire : C'est utilisation et revente du surplus s'il y a du surplus.

M. THUILLIER : c'est vendu à combien le kWh ?

M. le Maire : Alors là on ne se sait pas encore, on n'a pas encore d'offres, car pour la demande de raccordement il faut que les panneaux soient posés.

M. THUILLIER : C'est de moins en moins intéressant de revendre

Mme REIGNER : Pourquoi on ne l'a pas fait sur le centre de loisirs ?

M. le Maire : Sur le centre de loisirs, le problème c'est qu'on n'avait pas une consommation régulière et à l'époque on ne pouvait pas raccorder un autre bâtiment et on ne pouvait plus revendre à EDF.

Mme REIGNER : Il y avait l'école pas loin.

M. le Maire : Oui mais non, là au moins l'avantage c'est qu'on peut revendre à EDF.

D'autres questions ?

## 5. Renouvellement du dispositif Ludisports pour l'année 2025/2026

Le Département de la Seine-Maritime a mis en place depuis plusieurs années un dispositif en partenariat avec les Communes, à destination des enfants scolarisés en école élémentaire pour leur permettre la découverte d'activités sportives.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune organise quatre séances d'une heure d'activités par semaine pour les CE2 et sollicite l'accord du Conseil Municipal pour renouveler ce dispositif LUDISPORTS 76.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat avec le Département de la Seine-Maritime pour le renouvellement du Dispositif Ludisports 76 pour l'année 2025-2026.
- Autorise Monsieur le Maire à recruter un agent vacataire pour animer les séances

M. le Maire : Vous savez que tous les midis, certaines classes ont l'occasion de participer à différents sports. C'est un dispositif pris en charge par la Commune et aidé par le Département. Je vous demande si vous êtes d'accord pour renouveler ce dispositif. C'est pour les CE2.

Avez-vous des questions ?

Pas de questions ?

## 6. Finances- Participation aux frais de transports- Conseil Municipal des enfants

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les élus du Conseil Municipal des enfants (CME) ont été invités par Mme la Députée Annie VIDAL à visiter l'assemblée nationale. Cette visite est programmée le 14 mai 2025.

Afin de diminuer les coûts des transports, la visite se fera conjointement avec les conseils municipaux des enfants de Belbeuf et La Neuville Chant d'Oisel.

Le coût du transport s'élève à 1202.00 € TTC.

M. le Maire propose donc de répartir cette somme entre les 3 communes et sollicite l'autorisation du Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le devis des Cars Périers d'un montant de 1202.00 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire :

- à émettre un titre de 400 € pour la contribution de la ville de Belbeuf aux frais de transports du Conseil Municipal des enfants à destination de l'assemblée nationale
- à émettre un titre de 400 € pour la contribution de la ville de la Neuville Chant d'Oisel aux frais de transports du Conseil Municipal des enfants à destination de l'assemblée nationale

M. le Maire : Les CME sont invités à aller visiter l'assemblée nationale, pour que ça coûte moins cher, ils se sont groupés avec les CME de Belbeuf et les CME de la Neuville Chant d'Oisel. Le coût du transport est de 1202.00 €, je vous demande si vous êtes d'accord pour séparer cette somme entre les 3 communes, de façon à ce que les 3 communes paient le transport de leur CME.

M. MONNIER : C'est au prorata du nombre d'enfants ?

M. le Maire : Non on divise en 3, de toute façon ça doit être à peu près égal à un ou deux près.

M. THUILLIER : Si c'est 1200 € divisé en 3 ça fait 400.00 € chacun.

Pourquoi il y a 400 pour Belbeuf et 400 pour la Neuville ?

M. le Maire : ça fera 402 € pour nous. On n'a pas mis les 66 centimes. On a divisé 1202 par trois et nous on prend les 2 €, pour éviter les centimes. 3X 400 € ça fait 1200 €.

M. THUILLIER : Nous on paie les 1200 € et eux nous donnent 400 €.

M. le Maire : Oui ils vont nous redonner, on va émettre un titre chacun de 400 €, comme ça s'est passé à la piscine ou pour beaucoup de choses quand on fait des choses intercommunales. Par exemple pour les cartes d'identité à Mesnil- Esnard, Mesnil- Esnard sépare le coût entre les communes et elle nous redemande une participation. Il y a un titre de la commune de Mesnil- Esnard.

D'autres questions ?

## 7. Décisions

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Décision N°2025-01 : Acceptation de l'indemnisation de l'assureur GROUPAMA CENTRE MANCHE, 30 Rue Paul Ligneul, 72043 LE MANS CEDEX 9, pour les dommages liés à des bris de vitres sur l'école maternelle pour un montant de 1320.84€.
- Décision N°2025-02 : Signature d'un marché pour la plantation d'arbres pour un montant de 10 707.50 € avec la société REALIVERT, ZAE La Maladrerie, 27380 Bourg Beaudouin
- Décision N°2025-03 : Signature d'un marché pour la fourniture d'une tente plein air pour un montant de 6 352.08 € HT avec la société F.A.P Collectivités-26 Allée Migelane-ZA les Pins Verts- 33 650 SAUCATS,
- Décision N°2025-04 : Signature d'un marché pour la Réfection du sol de la salle du centre socio-culturel pour un montant de 7 195.00 € HT avec la société MERCIER, 432 Rue du Bois d'Ennebourg, 76520 BOOS
- Décision N°2025-05 : Signature d'un marché pour la reprise du pignon en briques et silex du centre socio-culturel pour un montant de 5 399 € HT avec la société MERCIER, 432 Rue du Bois d'Ennebourg, 76520 BOOS
- Décision N°2025-06 : Signature d'un marché pour la fourniture et pose d'un jeu extérieur pour un montant de 2087.45 € HT avec la société Environnement service, 2600 Route de Neufchâtel, 76230 QUINCAMPOIX

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

M. le Maire : Ce sont les décisions. Lecture des décisions ci-dessus.

Pour le jeu, c'est un jeu sur l'aire des petits qui est usagé et qu'il faut changer. Il n'est plus accepté dans les contrôles.

Mme REIGNER : On peut demander des précisions.

M. le Maire : Oui.

M. DELISLE : Pour les arbres ?

M. le Maire : C'est ceux qui ont été votés au budget.  
Mme REIGNER : Ils vont être plantés où ?  
M. le Maire : Ils sont plantés au terrain de Foot, Rue des oiseaux et des perdrix. C'est toute la partie du terrain qui n'était pas plantée.  
Mme REIGNER : Ça fait combien d'arbres ?  
M. BOURRELLIER : 15 en tout.  
Mme REIGNER : 15 pour 10 000 € ?  
M. le Maire : Ça va, ils ne sont pas trop chers ceux là. Si tu te souvenais au parc, on a planté des arbres à 2000- 2500 €, il y a un an ou deux.  
Mme PRIEUR : Le barnum, il est de quelle taille ?  
M. le Maire : 6X12  
Mme NDIAYE : C'est pour quoi ?  
M. le Maire : Pourquoi ? C'est parce qu'on en loue régulièrement que ce soit pour la fête du centre (1 fois, deux fois), pour le marché fermier et parfois on a des associations qui aimeraient en profiter pour certaines manifestations, donc on a pris la décision. Car à la longue de louer ça fait quand même de l'argent, là ça en fera un qui sera communal.  
Mme NDIAYE : La dimension c'est ?  
M. le Maire : 6X12M, c'est un standard avec 3 travées.  
Mme PRIEUR : La réfection de sol ?  
M. le Maire : C'est un ragréage plus un carrelage.  
Mme REIGNER : Il avait combien d'années ?  
M. le Maire : 5 ans. Le problème c'est que des bâtiments qui ont trop d'humidité. Il n'y a pas de vide sanitaire dessous, donc automatiquement l'humidité remonte toujours et ça gondole. Le seul moyen pour être tranquille, c'est de faire du carrelage. Il sera en même temps beaucoup plus facile à nettoyer.  
Le pignon, c'est le pignon de cette salle qui s'abîme c'est de la brique avec des joints en chaux.  
M. MONNIER : C'est là où il manque des briques en bas ?  
M. BOURRELLIER : Oui c'est ça, ça comprend les briques en bas et tous les joints jusqu'en haut.  
M. le Maire : c'est le même principe qu'on a fait à l'école de musique, côté cimetière.  
M. MONNIER : C'est ce qu'on voit quand on arrive du parking ?  
M. BOURRELLIER : oui voilà.  
M. le Maire : Il faut bien entretenir les bâtiments, je ne sais pas quel âge il a mais les bâtiments du corps de ferme datent des années 1800-1850.  
Mme PRIEUR : Il y aurait besoin de changer un velux côté couture.  
Mme REIGNER : Est-ce qu'il y a d'autres bâtiments où il faudrait en faire aussi.  
M. le Maire : Oui, tout ce qui est bâtiment en briques, à un moment donné on arrive à un âge où il faut les rejoiner, comme on a fait à la mairie, comme on a fait le mur de la mare... Celui-là n'est pas trop côté pluie mais tous les murs qui sont à la pluie sont à refaire. On ne va pas laisser tomber ces bâtiments-là, c'est le patrimoine de la Commune.

## 9. Informations diverses

Monument aux morts :

M. le Maire : Vous avez voté, vous avez bien répondu, enfin, bien, je ne sais pas mais vous avez répondu nombreux pour le déplacement du monument aux morts sur les choix qu'on vous avait faits.

Donc à la très grande majorité, le monument aux morts sera mis près de la Mairie. On a activé un peu le vote car c'est l'entreprise qui fait la place qui fait la dalle pour le mettre et le déplacer. Le monument sera déplacé le 29 ou 30 juin.

M. CAILLAUD : Est-ce qu'une petite beauté est prévue pour le monument lui-même ?

M. le Maire : Oui on va faire faire des devis, pour le faire nettoyer, décaper et faire retracer toutes les lettres, je ne sais pas pour combien il peut y en avoir.

### Remerciements :

M. le Maire : Remerciement de la famille Archambaud suite au décès de M. Archambaud.  
Remerciement de la famille AVININ suite au décès de Mme AVININ qui était une ancienne employée de la Commune, nous avons mis des fleurs.

### Informations diverses :

M. le Maire : Je n'ai pas beaucoup d'informations car la dernière réunion de Conseil était il y a un mois.

### Questions du Groupe ensemble pour Boos :

M. le Maire : J'ai reçu hier soir tard les questions de l'opposition. Vu la rapidité de réponse qu'il va y avoir je peux y répondre.

### Première question :

- Qui assurera la direction du centre de loisirs du 4 au 22 août 2025 ?

M. le Maire : C'est une compétence du maire et de la DGS, on est en train de travailler dessus et la commission centre de loisirs sera avertie lors de la prochaine réunion qui aura lieu bientôt.

Mme DEMANGEL : Fin juin

M. le Maire : Non elle est plus tôt que ça.

Mme DEMANGEL : Oui c'est le 27 mai, pardon.

Mme REIGNER : J'avais rajouté, on avait rajouté : Le centre de loisirs de Franqueville-Saint-Pierre étant fermé sur cette même période, la commune de Boos aura peut-être plus d'inscriptions que d'habitude sur ces dates.

M. le Maire : Non on refusera toutes les personnes extérieures. Tant pis si Franqueville ferme c'est à eux de se débrouiller. La priorité on prendra les boésiens.

Mme REIGNER : On pourrait trouver des animateurs de Franqueville.

M. le Maire : Oui, mais il aurait certainement pu trouver d'autres locaux pour faire leur centre quand même. Nous nous sommes toujours presque complet.

Mme REIGNER : On peut profiter de la fermeture pour recruter du monde sur Franqueville.

### 2<sup>ème</sup> Question :

- Où en sont les projets suivants :

- pistes cyclables ?
- déchetterie ?
- STEP ?

M. le Maire : Vous savez que ce sont des compétences de la Métropole, ça fait 5 ans que je le dis.

La dernière réunion, je vous ai dit que je n'avais pas l'évolution de la piste cyclable et je ne l'ai toujours pas. Ils travaillent dessus.

Pour la déchetterie, je vous avais dit qu'on avait eu une réunion, là il y a un AMO qui est en train d'étudier quelle déchetterie ils vont mettre, comment la faire, donc pour l'instant on n'en sait pas plus, donc on attend.

Pour la STEP, tant que la déchetterie n'est pas partie, ça n'avance pas, ils sont en train de travailler sur les plans de la STEP.

Ça reste la Métropole.

Si vous avez les moyens de faire avancer les dossiers à la Métropole n'hésitez pas.

M. DELISLE : La preuve que non on passe par vous.

- L'étude du déplacement ou de la rénovation de l'école élémentaire ?

M. le Maire : On a voté le budget, il y a un mois, pour l'étude on a juste appelé deux AMO pour un chiffrage, mais là on a des travaux en priorité qui doivent être faits cet été donc on travaille sur ces travaux.

Mme REIGNER : On demande ça car on pense que les commissions pourraient se réunir pour en discuter.

M. le Maire : Oui mais ce qui relève de la compétence de la Métropole, tu n'auras pas grand-chose à dire c'est la Métropole qui décide.

Pour la STEP, la déchetterie, j'ai déjà du mal, il faut que j'insiste pour pouvoir être invité aux réunions. Avec la Métropole, on sait que les premiers concernés ne sont pas les plus avertis.

M. CAILLAUD : Globalement on sait que ce dossier ne sera pas engagé à la veille des élections municipales.

M. le Maire : Mais non, il y a plus d'un an d'études sur le dossier déchetterie et puis il y a le financement car pour ce dossier il y en a pour 1 million, 1.5 million.

M. CAILLAUD : le dossier ne sera pas engagé en 2026 à cause des élections, en 2027 sera l'année du vote éventuel de ce dossier et de présentation, donc ça veut dire qu'il passera peut-être en 2028.

M. le Maire : Non, normalement la Métropole a promis que ce soit opérationnel pour début 2027. Mais ça reste des dates de la Métropole.

La place était prévue pour janvier. Je reste sceptique.

M. CAILLAUD : Sous réserve qu'ils soient réélus.

M. le Maire : Un dossier parti, ils ne peuvent pas l'arrêter quand même. Après, tout dépend de qui sera élu, ça pourrait aller beaucoup plus vite.

M. THUILLER : Le carrefour d'accès ?

M. le Maire : Pour l'instant, ils ne parlent pas du tout de l'accès, quand ce sera le bazar pour aller à la déchetterie, ils vont changer. Grosso modo, ils vont attendre les problèmes.

#### Rue des Canadiens :

M. THUILLER : Pour la Rue des Canadiens, j'ai reçu un mot dans ma boîte qui demande qu'on aille se garer ailleurs pendant deux jours, mais on ne sait pas trop où ?

M. le Maire : Alors, le problème c'est que tout ne sera pas fait en même temps. Par exemple, mardi

M. THUILLIER : C'est mercredi et vendredi.

M. le Maire : A partir de mercredi ils bloquent l'accès complet à la déchetterie, ils font le bas.

M. THUILLIER : Et le rond-point du haut ?

M. le Maire : Le rond-point en haut, ils le font demain, un rond-point ça ne gêne pas, ils le font en deux parties, ils font passer les gens d'un côté ou de l'autre. Un carrefour, par contre ils sont obligés de bloquer. Une fois le rond-point du haut fait, vous pourrez sortir Rue Saint Exupéry. Ils ont distribué ça à toutes les maisons, mais c'est surtout pour les riverains qui sont sur la rue car ils vont être obligés de redécaper les entrées donc ils demandent de mettre leurs voitures ailleurs car ils ont besoin de décaper. Pour vous et la Rue du Manoir, soit vous sortez d'un côté, soit de l'autre, ils ne bloqueront pas les deux sorties. C'est sur la Rue des Canadiens en elle-même qu'il faut ne pas stationner sur le côté.

Demain ils font le petit rond-point, mercredi matin ils commencent, ils bloquent. D'ailleurs on a envoyé sur les réseaux sociaux que la déchetterie allait être bloquée. Ils vont barrer complètement, il n'y aura pas d'accès possible à la déchetterie.

M. DELISLE : Il faut surtout barrer Rue de la porte des champs, pour que les gens le sachent.

M. le Maire : Oui il faut barrer au boulanger et Rue de la Porte des champs et bien signaler que la déchetterie n'est pas accessible.

M. THUILLIER : Ils font le plateau ?

M. le Maire : Oui c'est le plateau, ils ont moins gratté donc il n'y a pas un grand saut dans

le bas, le problème c'est qu'ils font en même temps la Rue qui monte vers la Porte des champs, la Rue qui monte Rue des Valets, donc ils sont obligés de bloquer complètement le carrefour et on ne peut plus passer comme là avec les feux.

Une fois qu'ils vont avoir fait le carrefour, ils vont rouvrir le carrefour, mais pour une raison de sécurité, ils ont bloqué toute la journée et ce sera complètement bloqué à la déchetterie, les gens ne pourront pas revenir.

M. THUILLIER : Au-dessus de la mare, il y aura une traversée piétonne ? J'avais demandé lors de la réunion publique, il y a un an et demi avec les riverains, comment allait être gérée la visibilité des piétons qui vont traverser alors qu'il y a des grilles devant la mare qui masquent.

M. le Maire : Il y aura un décalage, de la chaussée parce qu'il n'y a pas de croisement possible au niveau de la mare, il y aura un marquage de fait de manière à ce que les voitures restent sur un axe et les piétons pourront soit traverser, soit longer pour venir à l'arrêt du Filor. Donc il y aura de la visibilité.

M. THUILLIER : Il n'y aura plus qu'une voie de circulation ?

M. Le Maire : Oui si vous passez à deux, il n'y aura plus de rétro, voire plus d'aile.

M. MONNIER : C'est une écluse.

M. THUILLIER : C'est le seul endroit où il y a une chicane ?

M. le Maire : Non il y en a une dans le bas de la Rue des Abbesses et une au début des travaux, à l'entrée de la Rue du Bocage. A la mare il y a un dévoiement. Dans le bas de l'impasse Guillaumet, il y a un terre-plein central, pas très haut mais il sera marqué. Il ne peut pas être haut car il faut qu'il soit franchissable par les engins agricoles.

Les travaux avancent bien, ils devraient finir une semaine avant les délais prévus vers le 15-20 mai. Le rond-point ne devait pas être prévu mais je me suis un peu battu, ils feront le rond-point avec.

Mme PRIEUR : Est-ce que le 17 et 18 mai l'accès aux salles de sports sera ouvert.

M. le Maire : Là on y va déjà, ça ne change rien. Ce sera toujours la même chose. Sur la route, il restera peut-être des marquages, mais l'enrobé sera fini.

M. MONNIER : Il restera des finitions.

M. le Maire : Est-ce que les adjoints ont des choses à dire ?

Mme PRIEUR : J'ai reçu une affiche de La Neuville Chant d'Oisel, à l'occasion du Tour de France il y a une exposition du 18 au 25 mai.

M. Le Maire : Vous recevrez une invitation pour les récompenses aux sportifs, la date n'est pas encore fixée, ce sera fin juin.

8 mai :

M. le Maire : Jeudi c'est le 8 mai, ce sera encore au monument aux morts, mais au 14 juillet, il sera déplacé. Rendez-vous à 11H15 en Mairie.

M. BOURRELLIER : Au 14 juillet ce ne sera pas encore aménagé autour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H27.

Le Maire,

Bruno GRISEL